

Des réfugiés comme hôtes

PAYS BASQUE L'État demande au territoire de prendre sa part dans l'accueil des migrants « calaisiens ». Il cible plusieurs communes parmi lesquelles Urrugne présente le profil idéal

PIERRE PENIN
p.penin@sudouest.fr

Le Pays basque participera à l'effort de solidarité qui consiste à accueillir des migrants pour l'heure englués à Calais. C'est le souhait de l'État. Ce dernier entend démanteler « la jungle » aux 9 000 personnes chassées de leur pays par la guerre et souvent la misère. Il a défini 164 sites à travers la France susceptibles de recevoir des réfugiés. Plusieurs se trouvent au Pays basque. L'un d'eux est à Urrugne, qui répond aux critères d'un accueil dans de bonnes conditions.

Hier après-midi, Franck Hourmat s'y trouvait. Le directeur départemental de la cohésion sociale visitait la colonie de vacances de l'association Avea La Poste (ex PTT), située à proximité de la chapelle Notre-Dame-de-Socorri. Avec ses huit bâtiments chauffés, son terrain de foot, son fronton, son minigolf et sa salle commune, elle pourrait recevoir 75 migrants en provenance du Pas-de-Calais. « C'est encore une hypothèse de travail, nous n'en

sommes pas à la décision », nuance Franck Hourmat. « Toutes les communes qui ont des centres de vacances nous intéressent, nous examinons ce patrimoine. » Les services de l'État ont par exemple lorgné des structures à Bidart ou Guéthary. « Entre autres », insiste le directeur.

« Mise à l'abri »

Lundi, en mairie d'Urrugne, il était aux côtés la sous-préfète de Bayonne Catherine Seguin pour exposer le projet aux élus locaux. Dans la commune de 9 000 âmes pourrait donc ouvrir un « centre d'accueil et d'orientation » (CAO) pour des « hommes isolés » de 25 à 40 ans. Peut-être quelques familles également.

Au niveau national, l'État a défini une durée maximale de mobilisation strictement limitée à la période du 15 octobre au 31 mars. Amplitude censée respecter l'activité saisonnière des sites de vacances retenus. « À Urrugne, La Poste veut récupérer les lieux au 15 mars », illustre Franck Hourmat.

Dans les CAO, les hôtes font l'objet d'une prise en charge sanitaire et so-



La colonie d'Urrugne offre 8 bâtiments chauffés. PHOTO ARNAUD DEJEANS

cial. « C'est une mise à l'abri » Un répit dans des itinéraires chaotiques pour réfléchir à la suite de chemins commencés dans des pays comme l'Afghanistan, la Syrie, l'Érythrée, le Soudan, l'Irak... L'État leur propose deux options : regagner le pays d'origine, dans le cadre de l'aide au retour. Ou demander l'asile à la France. « L'ex-

périence montre que 80 % demandent l'asile. » Ceux-là sont orientés dans des centres d'accueil spécifiques (1), le temps que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) instruisse leur requête. En 2015, environs les trois-quarts des 80 000 demandes visées ont été rejetées.

Sujet sensible

L'accueil des migrants est un sujet ultrasensible, hystérisé par des débats préélectoraux de basse altitude. Les autorités savent quelles marches sur des oeufs. L'exemple de Baigorri qui avait reçu avec un rare volontarisme et une grande sérénité 49 réfugiés l'année dernière, reste l'exception. C'est la frilosité qui domine dans les communes, pour user d'un euphémisme caressant. « Je suis un optimiste », sourit Franck Hourmat. « Notre volonté est de consulter les élus locaux, de répondre à leurs questions, de prendre le temps de la pédagogie. »

L'État leur garantit une prise en charge « à 100 % » des coûts de l'hospitalité. Une présence permanente de professionnels à la fois sociaux et de la sécurité auprès des réfugiés. Autre assurance au Pays basque : la prise en main des opérations par Atherbea, opérateur au savoir-faire respecté. L'association a chapeauté l'expérience modèle de Baigorri. Le directeur départemental sait combien l'investissement bénévole local avait contribué à ce succès. « Ce type de soutien sera le bienvenu cette fois encore. » Peut-être à Urrugne, qui semble donc tenir la corde. Une chose est certaine, l'État consulte, discute, mais n'a juridiquement besoin d'aucun accord des élus locaux pour ouvrir un CAO dans une commune.

(1) Centre d'accueil de demandeurs d'asile.